

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/213

INAUGURATION D'UNE PLAQUE DE SOUVENIR DU CAPITAINE LEMAIRE
INTERDICTION DE STATIONNEMENT RUE DU GENERAL DE GAULLE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route
Vu l'inauguration le vendredi 13 septembre 2024 d'une plaque commémorative par les Amis du Vieux Watten et de sa Région au 24 rue du Général de Gaulle

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter le stationnement des invités

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des participants et faciliter le bon déroulement de cette manifestation

ARRÊTE

Art 1 : le stationnement de tous les véhicules sera INTERDIT du 20 au 24 rue du Général de Gaulle le vendredi 13 septembre 2024 de 16h30 à 18h30.

Art 2 : Cette disposition entrera en vigueur dès la pose de la signalisation réglementaire par les services techniques municipaux.

Art 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur l'Adjudant-chef de gendarmerie de Watten

Fait à WATTEN, le 03 septembre 2024

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.